

DECLARATION PUBLIQUE – AMNESTY INTERNATIONAL

26 novembre 2020

EUR 27/3353/2020

HONGRIE. LE PARLEMENT HONGROIS DOIT REJETER LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES QUI FRAGILISENT DAVANTAGE ENCORE LES DROITS DES PERSONNES LGBTI

Amnesty International demande au Parlement hongrois de rejeter le 9^e amendement proposé sur la Loi fondamentale (la Constitution hongroise) et le projet de loi T/13648 (ci-après « projet de loi général »), qui sape un peu plus encore les droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), notamment en refusant aux couples de même sexe le droit à l'adoption.

Amnesty International demande au Conseil des affaires générales (CAG) de l'UE d'aborder, lors de sa prochaine séance, les violations des droits des personnes LGBTI en Hongrie aux termes de l'article 7(1) du Traité sur l'Union européenne¹. Cette séance devrait être organisée en urgence, car la situation en Hongrie ne cesse de se détériorer.

Le 10 novembre, le gouvernement hongrois a annoncé un ensemble de modifications de la législation, dont certaines restreindraient davantage encore les droits des personnes LGBTI.

L'amendement au projet de loi général dispose que seuls les couples mariés devraient être autorisés à adopter des enfants, et que les personnes célibataires pourraient le faire uniquement en obtenant une autorisation spéciale de la ministre des Affaires familiales. Le mariage des personnes de même sexe n'est pas légal en Hongrie, et le partenariat civil entre personnes de même sexe n'ouvre pas de droits à l'adoption, ce qui empêche les personnes LGBTI d'adopter des enfants.

Le gouvernement a aussi proposé deux modifications de la Constitution dans le cadre de ces changements législatifs. La première limite l'identité de genre des enfants au sexe qui leur a été assigné à la naissance et garantit une éducation qui « reflète les valeurs fondées sur l'identité constitutionnelle de la Hongrie et la culture chrétienne² ». Cette proposition est présentée après l'adoption en mai³ d'une loi qui interdit la reconnaissance légale du genre des personnes transgenres et intersexes⁴. La référence à la « culture chrétienne » est contraire aux droits à la liberté de conscience et de religion inscrits dans la Constitution⁵, ainsi qu'au droit à l'éducation⁶, et peut potentiellement être utilisée pour saper l'égalité des droits humains pour toutes les personnes, y compris celles qui ne sont pas chrétiennes.

La deuxième proposition de modification de la Constitution vise à institutionnaliser une interprétation étroite de ce que sont la famille et le mariage ; elle considère en effet que les liens familiaux doivent être fondés sur le mariage, dans le cadre duquel « la mère est une femme et le père est un homme⁷ ».

LA NOUVELLE PROPOSITION DE LOI EST DISCRIMINATOIRE ENVERS LES PERSONNES LGBTI

Les modifications proposées violent la dignité humaine, les droits à la vie privée et familiale, ainsi que le droit à la protection contre la discrimination. La modification de la Constitution indiquant que « la Hongrie protège le droit des enfants à une identité correspondant à leur sexe de naissance⁸ » renforce l'interdiction du changement de genre à l'état civil, car elle

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A12012M007>

² <https://www.parlament.hu/irom41/13647/13647.pdf>, <https://telex.hu/english/2020/11/10/hungary-constitutional-amendment-gender-family-public-funds-special-legal-order>

³ <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur27/2085/2020/fr/>

⁴ D'après les dernières nouvelles, la Cour d'appel de Miskolc a déposé une plainte auprès de la Cour constitutionnelle afin de savoir si l'interdiction du changement d'état civil des personnes transgenres est contraire à la Constitution (<https://hatter.hu/hirek/miskolci-torvenyszek-alaptorveny-ellenes-a-transz-emberek-nemenek-jogi-elismereset-tilto>)

⁵ Magyarország Alaptörvénye, VI. cikk / Loi fondamentale, article VI (<https://www.parlament.hu/irom39/02627/02627.pdf>)

⁶ Protocole n° 1, article 2, CEDH (https://www.echr.coe.int/documents/guide_art_2_protocol_1_fra.pdf)

⁷ <https://www.parlament.hu/irom41/13647/13647.pdf>, <https://telex.hu/english/2020/11/10/hungary-constitutional-amendment-gender-family-public-funds-special-legal-order>

⁸ <https://www.parlament.hu/irom41/13647/13647.pdf>, <https://telex.hu/english/2020/11/10/hungary-constitutional-amendment-gender-family-public-funds-special-legal-order>

signifie que le genre serait déterminé uniquement par des professionnels de santé sur la base de marqueurs biologiques et des chromosomes.

Les dispositions proposées contreviennent en outre aux obligations internationales de la Hongrie en matière de droits humains. Aux termes du droit international, la Hongrie a l'obligation de respecter la dignité de toute personne sans discrimination, ainsi que les droits de chacun à la vie privée et familiale⁹. La Cour européenne des droits de l'homme a confirmé que l'identité de genre, le nom, l'orientation sexuelle et la sexualité sont des éléments importants de la sphère privée, protégés par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme¹⁰. Dans une résolution de 2015, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a demandé aux États membres, Hongrie comprise, d'« interdire explicitement la discrimination fondée sur l'identité de genre dans la législation nationale contre la discrimination » et de « mettre en œuvre les normes internationales des droits de l'homme, y compris la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans ce domaine, sans discrimination fondée sur l'identité de genre »¹¹. Dans une résolution plus récente, l'Assemblée a appelé les États membres « à s'abstenir d'adopter des modifications de leur Constitution qui empêcheraient la reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe ou d'autres formes de familles arc-en-ciel¹² ».

Les modifications proposées enfreignent aussi les obligations de la Hongrie aux termes de sa législation nationale¹³. La Loi fondamentale dispose que « tout être humain a droit à la vie et à la dignité humaine... » et « le droit de disposer de sa vie privée et familiale »¹⁴.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique – la Convention d'Istanbul – a reconnu le droit de toute personne à vivre sans subir de violences, quelles que soient son orientation sexuelle, son identité de genre ou d'autres caractéristiques. Le Parlement hongrois a refusé de ratifier cette convention en mai 2020¹⁵.

PERIODE CHOISIE POUR LA PROPOSITION DE LOI

Les modifications proposées ont été officiellement présentées par le gouvernement le 10 novembre, quelques heures seulement après la ratification par le Parlement du deuxième état d'urgence¹⁶ prescrivant des mesures de restriction plus dures relativement à la lutte contre le COVID-19. D'après Hättér Társaság, l'une des ONG de défense des personnes LGBTI les plus importantes du pays, le moment choisi ne doit rien au hasard¹⁷ ; les autorités étaient conscientes que les restrictions en matière de liberté de mouvement et de réunion qui étaient imposées pour contenir la pandémie empêcheraient les gens d'exprimer leurs opinions dans le cadre de rassemblements publics et de manifestations. Le gouvernement avait agi de la même manière lorsqu'il avait proposé la première série de modifications restrictives au cours de la première période d'état d'urgence, en mars 2020.

Les propositions de modifications législatives ont été débattues par le Parlement hongrois les 17 et 18 novembre, et sont en attente d'adoption finale à la mi-décembre. Les représentants des partis d'opposition ont rejeté les propositions, arguant que ces changements ramèneraient la Hongrie « au Moyen Âge¹⁸ », tandis que Katalin Novák, la ministre des Affaires familiales, a déclaré que le « gouvernement ne rend[ait] pas la vie impossible aux couples homosexuels¹⁹ ».

⁹ Article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ; Déclaration publique d'Amnesty International, 3 avril 2020, EUR 27/2085/2020

¹⁰ Guide sur l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, Droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance, mis à jour le 31 août 2019, p. 38, § 148, disponible sur https://www.echr.coe.int/Documents/Guide_Art_8_fra.pdf

¹¹ Résolution 2048 (2015) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la discrimination à l'encontre des personnes transgenres en Europe, §§ 6.1.1 et 6.1.2., disponible sur <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=21736&lang=FR>

¹² <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=25166&lang=http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=25166&lang=F=FR>

¹³ La Hongrie doit garantir les droits fondamentaux de toutes les personnes « sans discrimination et en particulier sans discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, le sexe, le handicap, la langue, [...] la naissance et toute autre caractéristique ». Article XIV de la Loi fondamentale (<https://www.parlament.hu/irom39/02627/02627.pdf>) ; <https://www.amnesty.org/download/Documents/EUR2720852020FRENCH.PDF>

¹⁴ Article II et article V de la Loi fondamentale, (<https://www.parlament.hu/irom39/02627/02627.pdf>)

¹⁵ <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur27/2085/2020/fr/>

¹⁶ Appelé « état de danger » en Hongrie

¹⁷ <https://en.hatter.hu/news/instead-of-controlling-the-pandemic-hungarian-government-launches-crusade-against-lgbtqi-people>

¹⁸ <https://24.hu/belfold/2020/11/18/orokbefogadas-egyedulalok-parlament-vita/>

¹⁹ <https://444.hu/2020/11/21/novak-nem-lehetetlenitjuk-el-a-homoszexualis-parokat-csak-bezartunk-egy-jogi-kiskaput>

Au cours des dernières années, la rhétorique anti-LGBTI du gouvernement s'est intensifiée. Viktor Orbán, le Premier ministre, a déclaré dans un entretien de mai 2016²⁰ : « Les [couples de même sexe] peuvent faire ce qu'ils veulent, mais pas voir leur mariage reconnu par l'État. Une pomme ne peut pas demander à être appelée une poire²¹ ». En 2019, le président de l'Assemblée nationale hongroise, László Kóvér, a assimilé les couples homosexuels souhaitant adopter ou se marier à des pédophiles²². « Moralement, c'est la même chose », a déclaré ce membre fondateur du Fidesz et proche allié de Viktor Orbán. Au cours de la même année, de hauts responsables de ce parti ont même appelé au boycott de Coca-Cola, lorsque cette marque a lancé une campagne de publicité mettant en scène des personnes LGBTI²³. Ces déclarations ont été suivies de la législation interdisant le changement de genre à l'état civil en mai 2020, qui constitue une attaque directe de la vie et du bien-être physique et mental des personnes LGBTI, bafoue gravement leurs droits à la vie privée et à l'auto-détermination, les expose à la discrimination dans toutes les sphères de la vie et ne protège pas leur dignité humaine²⁴. Si les nouvelles propositions de changement sont acceptées, cela ne fera qu'aggraver la situation des droits des personnes LGBTI, qui sont déjà victimes de discrimination dans différents domaines.

Le 12 novembre, la Commission européenne a présenté sa toute première stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTI dans l'UE, annoncée par sa présidente, Ursula von der Leyen, dans son discours sur l'état de l'Union 2020²⁵. L'un des points clefs présentés dans la stratégie consiste à protéger les droits des familles arc-en-ciel et à définir plusieurs actions ciblées, dont des mesures juridiques et de financement, pour les cinq années à venir²⁶. Le versement des fonds sera conditionné au respect de la législation européenne contre la discrimination²⁷. Vera Jourova, la vice-présidente de la Commission européenne, a déclaré le 12 novembre que les atteintes aux droits des personnes LGBTI « relèvent de l'autoritarisme et n'ont pas leur place dans l'Union européenne²⁸ ».

Judit Varga, la ministre hongroise de la Justice, a rejeté la stratégie de l'UE, qu'elle a qualifiée d'« idéologie visiblement sans limites imposée aux États membres », et a ajouté que le pays « n'accepterait aucune menace financière liée à sa protection du rôle traditionnel de la famille et du mariage »²⁹.

En novembre 2020, la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, a également exhorté le Parlement hongrois à reporter le vote des projets de loi, en affirmant que s'ils étaient adoptés, ils auraient de vastes répercussions négatives sur les droits humains dans le pays³⁰. Dans sa déclaration, elle cite le rapport de la Commission de Venise daté de cet été³¹, d'après lequel des propositions législatives d'une telle portée, et plus particulièrement des modifications d'ordre constitutionnel, ne devraient pas être introduites pendant des périodes d'état d'urgence³².

Dunja Mijatović craint « que plusieurs propositions figurant dans le train de mesures législatives, soumis sans consultation préalable et portant sur des questions comme le fonctionnement du système judiciaire, le droit électoral, les structures nationales des droits de l'homme, le contrôle des financements publics et les droits fondamentaux des personnes

²⁰ À l'hebdomadaire portugais *Expresso*

²¹ <https://www.nbcnews.com/feature/nbc-out/pandemic-rages-hungary-ramps-anti-lgbtq-legislation-n1248659>

²² <https://www.theguardian.com/world/2019/oct/25/anti-lgbt-rhetoric-stokes-tensions-in-eastern-europe>

²³ <https://www.nbcnews.com/feature/nbc-out/coca-cola-ads-promoting-gay-tolerance-stir-furor-hungary-n1039251>

²⁴ <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur27/2085/2020/fr/>

²⁵ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2068

²⁶ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2068

²⁷ <https://www.independent.co.uk/news/world/europe/hungary-to-restrict-adoption-to-lgbt-people-in-line-with-other-populist-countries-b1724896.html>

²⁸ <https://www.independent.co.uk/news/world/europe/hungary-to-restrict-adoption-to-lgbt-people-in-line-with-other-populist-countries-b1724896.html>

²⁹ <https://www.independent.co.uk/news/world/europe/hungary-to-restrict-adoption-to-lgbt-people-in-line-with-other-populist-countries-b1724896.html>

³⁰ <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/commissioner-urges-hungary-s-parliament-to-postpone-the-vote-on-draft-bills-that-if-adopted-will-have-far-reaching-adverse-effects-on-human-rights-in->

³¹ [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD\(2020\)014](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD(2020)014)

³² <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/commissioner-urges-hungary-s-parliament-to-postpone-the-vote-on-draft-bills-that-if-adopted-will-have-far-reaching-adverse-effects-on-human-rights-in->

lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), ne risquent de porter atteinte à la démocratie, à l'état de droit et aux droits de l'homme en Hongrie³³ ».

/FIN

³³ [https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/commissioner-urges-hungary-s-parliament-to-postpone-the-vote-on-draft-bills-that-if-adopted-will-have-far-reaching-adverse-effects-on-human-rights-in-](https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/commissioner-urges-hungary-s-parliament-to-postpone-the-vote-on-draft-bills-that-if-adopted-will-have-far-reaching-adverse-effects-on-human-rights-in)